



Achat frigo presentant defect leconstructeur ne veut pas le chang

Par **kayna921**, le **11/10/2010** à **17:58**

Bonjour,rrnrnNous avons acheté un frigo dans une grande enseigne, nous disposons donc de la garanti constructeur de 2 ans et 3 ans de garanti vendeur (optionnelle offert à l'achat). Nous l'avons acheté en septembre 2009, depuis plusieurs mois il fait un bruit lorsqu'il se mets en marche, c'est un bruit anormal et très bruyant. Nous appelons donc le sav du vendeur, qui nous redirige vers le constructeur. C'est là où sa se corse, nous avons eu droit a 4 interventions de techniciens, les 2 premiers ont pas constaté de défaut, le 3ieme constate le bruit m'indique qu'il n'est pas réparable et me sous entends qu'il ne me le changerons pas, qu'il doit voir sa avec son responsable afin qu'il prenne contact avec nous, responsable qui nous a jamais appelé. Aujourd'hui intervient un nouveau technicien (il été passé la 2iem fois) il n'a meme pas fait d'essai c'est juste contenté de dire que le bruit été normal et qu'il prendrait pas la responsabilité de demander le changement.rrnrnNotre problème aujourd'hui est aucun des technicien ne veut prendre la responsabilité de dire que notre frigo est irréparable car ils ont des comptes à rendre à leur responsable et ne veulent pas. Comment pouvons nous faire afin que notre garanti soit mise en marche et dans le cas où nous devons les attaquer en justice quels serai la demarche.rrnrnPar avance merci

Par **mimi493**, le **11/10/2010** à **19:35**

C'est le vendeur qui doit prendre en charge la garantie.rnDonc exigez que la fameuse grande enseigne fasse son boulot, sinon, vous leur dites que ça finira au tribunal